



Etablir et respecter un règlement intérieur, c'est garantir le bon fonctionnement de l'école et favoriser son projet éducatif.



## LES HORAIRES

Respecter les horaires, c'est instaurer un climat de travail en classe et favoriser la concentration des élèves.

Ces horaires sont susceptibles d'être légèrement modifiés en fonction de l'organisation de la semaine choisie par l'école publique.

A Saint Charles	A St François
Un enfant ne doit jamais arriver seul à l'école maternelle Accueil à partir de <b>8h00</b> La classe commence à <b>8h15</b> (L'école ferme ses portes à 8h30)  Sortie de <b>11h30 à 11h45</b> .  Accueil à partir de <b>13h15</b> La classe commence à <b>13h30</b> . Sortie à <b>16h30 (15h30 le mardi)</b> Les enfants attendent dans la cour ou dans la salle de garderie <b>jusqu'à 17h00</b> , sous la surveillance d'adultes.  Aux heures de sortie les enfants sont remis à leurs parents ou à toute autre personne désignée par écrit.	L'école ouvre ses portes à <b>8h00</b> et la classe commence à <b>8h15</b> . Les enfants ne déjeunant pas à la cantine sortent à <b>11h45</b> . L'après-midi, l'école est ouverte à partir de <b>13h15</b> et les cours commencent à <b>13h30</b> . A <b>16h30</b> , à la fin des cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enfants <b>autorisés à le faire</b>, sortent et ne sont plus sous la responsabilité de l'école.</li> <li>- Les enfants peuvent attendre dans la cour <b>jusqu'à 17h00</b>, sous la surveillance d'un enseignant, que quelqu'un vienne les chercher.</li> </ul> Les cours se terminent à 15h30 le mardi et sont suivis des TAMS (Temps d'activité du Mardi Soir) jusqu'à 16h30. Il est indispensable que les enfants soient informés et conscients de ce qu'ils doivent faire à la sortie de l'école.
En cas de changement concernant la sortie, il est nécessaire de prévenir l'enseignante le matin, ou de laisser un message à l'école dans la journée (avant 15h00)	

A **17h00** débute l'étude (cf règlement de l'étude et de la garderie)

Chacun s'engage à respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Des retards répétés feront l'objet d'une observation.

**En cas de sortie prématurée de l'école dans la journée**, il est indispensable d'en faire part à l'enseignante par écrit si la sortie est prévue, de faire une décharge pour l'année si nécessaire (rendez-vous pour les diverses rééducations) et de signer le cahier de sorties prématurées, présent dans chaque classe.

Tout élève inscrit à la cantine sera emmené à la cantine ou, sauf si les parents ont écrit un mot sur le cahier de liaison.

Toute absence d'un élève doit être signalée par téléphone ou par mail le matin même et **justifiée** par écrit (sur le bulletin prévu à cet effet dans le cahier de liaison) au retour de celui-ci (pour les élèves de St François).

Le calendrier des congés scolaires étant communiqué dès la rentrée, chacun se doit de le respecter.

Aucun travail ne sera donné à l'avance pour une anticipation ou une prolongation de vacances.

Toute absence prévisible doit être notifiée par écrit et justifiée.

Les enfants en classe primaire sont en obligation scolaire.

Un certificat médical est obligatoire pour une absence supérieure à 4 jours.

De même, les dispenses de sport devront faire l'objet d'un mot sur le cahier de liaison.

La tenue vestimentaire des élèves doit être correcte, modeste, propre et adaptée à l'activité scolaire, suffisamment couvrante (les dos nus, débardeurs à fines bretelles, pantalons à taille trop basse, tee-shirts trop courts sont interdits.)

Les enfants doivent être correctement chaussés (pas de claquettes qui ne tiennent pas la cheville, ni de talons excessifs qui entravent la motricité)

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les vêtements oubliés à l'école et non récupérés au mois de juillet seront donnés à une association caritative.

Les bijoux, le maquillage et le vernis à ongles sont à réserver pour la maison.

Pour les activités sportives se déroulant au gymnase, les enfants ne sont pas autorisés à porter les chaussures qu'ils ont déjà aux pieds. Ils doivent avoir dans leur sac de sport, une paire des baskets réservée à cet effet.

De plus, il est indispensable que les filles aient **les cheveux attachés**.

Afin de ne pas créer de convoitise et de conflits entre les élèves, **ne sont pas admis** les jouets, les cartes de héros, les figurines diverses, les jeux électroniques, les lecteurs MP3 et les téléphones portables.

Le chewing-gums et les sucettes sont aussi interdits.

Les **bijoux** portés par les élèves sont **sous leur propre responsabilité et l'école se voit déchargée de toute responsabilité** à l'égard des objets personnels précieux.

Pour éviter les accidents, les ballons en cuir sont formellement interdits.

Sont bien sûr **autorisés** : les billes (sauf à St Charles), les élastiques, les balles, les ballons en plastique et en mousse, les cordes à sauter.

Pour des raisons de sécurité les enfants ne sont pas autorisés à grimper sur les structures de jeux de cour aux heures d'entrée et de sortie. (L'usage en est réservé aux temps de récréation)

Les enfants accueillis en classe doivent être en bonne santé. Nous ne pouvons accepter un enfant fiévreux ou présentant une éruption cutanée...

En cas de maladie infectieuse, ou si vous remarquez la présence de poux dans la chevelure de votre enfant, vous devez en informer très rapidement l'école.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école et à la cantine, sauf dans le cadre d'un PAI, signé en début d'année. En cas de traitement ponctuel, si l'enfant vient en classe, n'ayant plus de fièvre, demandez au médecin une posologie matin et soir.

**Le respect est une des valeurs les plus importantes à transmettre dans notre école.**

Les élèves doivent se respecter les uns les autres et respecter les enseignants et le personnel éducatif (aide-maternelle, surveillants...)

Les enseignants et le personnel éducatif doivent aussi faire l'objet de respect de la part des enfants et des parents.

**Toute marque d'irrespect verbal ou non verbal fera l'objet d'une sanction.**

Les élèves doivent également respecter le matériel et les locaux.

En cas de conflit entre élèves, il est indispensable de venir en informer l'enseignante concernée et /ou la directrice, qui géreront la mésentente.

**Les parents ne doivent pas venir régler eux-même le conflit**, dans l'enceinte de l'établissement.

Toute transgression de cette règle pourra faire l'objet de poursuite. En effet, dans l'enceinte de l'école, les enfants sont sous la responsabilité de l'établissement qui garantit leur sécurité.

Le **cahier de liaison** est l'outil de communication principal entre l'école et les parents. Il est donc indispensable de l'ouvrir tous les soirs et de signer toute circulaire ou information. Il sert également pour fixer les rendez-vous entre parents et enseignants.

De plus, les **panneaux d'affichage** sont également à consulter, ainsi que l



#### LES SANCTIONS À ST FRANÇOIS

Dans leur « passeport école », les élèves d'élémentaire ont une Charte de vie qu'ils doivent respecter car elle garantit le bon fonctionnement de la vie à l'école.

**En cas de non respect d'un point de la charte de vie à l'école, les enfants ont une « réparation » à faire et à faire signer par leurs parents.**

Si aucune amélioration du comportement de l'enfant n'est visible, malgré un travail fait en concertation avec les parents, d'autres sanctions pourront être envisagées.

**Ce règlement a été soumis à la consultation des parents délégués de classe. Des modifications peuvent être envisagées si le besoin s'en fait sentir, après avis du conseil d'établissement.**